

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GRIVEL, Maire.

Date de la convocation : 5 avril 2019

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2019

Date de publication des délibérations : 15 avril 2019

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12 Nombre de procuration(s) : 3

Présents (dans l'ordre du tableau) : Mesdames et Messieurs Patrick GRIVEL, Simon LORIN, Gilbert BACH, Marceline LEGRAND, Elisabeth DECAUDIN, Yolande LANG, Jean-Marie GALLISSOT, ~~Nadine REGNAUT~~, ~~Pierre DIVOUX~~, Stéphane BRUDER, Elodie CASULLI, Eric ALCAIDÉ, Pascal NURENBERG, Sylvain FRANZ et ~~Cécile GRANDIDIER~~.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : Mme N. Regnaut (excusée avec procuration à E. Casulli), M. P. Divoux (excusé avec proc. à J-M Gallissot), Mme C. Grandidier (excusée avec proc. à S. Franz)

Madame Elodie CASULLI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Budget primitif de 2019 (budget principal et annexe lotissement)
- 2- Fixation des taux d'imposition locale pour 2019
- 3- Subventions aux associations pour 2019
- 4- Motion contre l'encaissement des recettes de bois par l'ONF

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- 5- Approbation d'un avenant au marché de travaux du lotissement La Noiseraie

Le Conseil municipal approuve l'ajout de ce point n° 5 à l'ordre du jour

C o m m u n i c a t i o n s

Néant

*Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2019***D é l i b é r a t i o n s****1°) Budget primitif 2019 (principal et annexe lotissement Noiseraie)**

Délibération n° 385DCM19-02-01

Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2019.

Celui du **budget principal de la commune** s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	1.061.016,00 €	en recettes et en dépenses
Section d'investissement :	4.385.157,00 €	en recettes et en dépenses

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : **Pour** : 12 voix ; **Contre** : 3 voix (S. Franz (2), P. Nurenberg) ; **Abstention(s)** : 0

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de **budget annexe « lotissement Noiseraie »** qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	3.626.719,67 €
Section d'investissement :	2.589.961,59 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget annexe « lotissement Noiseraie » tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : **Pour** : Unanimité ; **Contre** : 0 ; **Abstention(s)** : 0

2°) Fixation des taux de la fiscalité directe locale.

Délibération n° 385DCM19-02-02 Codification : 7.2 Fiscalité

Monsieur le Maire indique que pour équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de modifier les taux des trois taxes directes locales et propose donc de reconduire en 2019 les taux de 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de maintenir les taux des trois taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxes	<i>Pour mémoire taux 2018</i>	Taux votés pour 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	<i>14,81 %</i>	14,81 %	196.825 €
Taxe sur le foncier bâti	<i>15,01 %</i>	15,01 %	129.611 €
Taxe sur le foncier non bâti	<i>49,71 %</i>	49,71 %	18.442 €

Résultat du vote : **Pour** : Unanimité ; **Contre** : 0 ; **Abstention(s)** : 0

*Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2019***3°) Subventions aux associations pour 2019.****Délibération n° 385DCM19-02-03** Codification : 7.5 Subventions

Après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances ;

Vu les crédits inscrits au BP 2019 à l'article 6574 ;

Vu les sollicitations des différentes associations ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**- DECIDE** d'accorder les subventions suivantes pour l'exercice 2019

Nom de l'association	Montant de la subvention pour 2019	Décision et vote
Foyer Rural de Laquenexy	0,00	4 abst. : JM Gallissot, S. Franz (2), P. Nurenberg
Judo Club de Pange-Laquenexy	900,00	1 abst. : P. Nurenberg
Ass. Gym Séniors des 4 Vents	750,00	1 abst. : P. Nurenberg
APEEL (Parents d'élèves)	500,00	1 abst. : P. Nurenberg
Souvenir Français Laquenexy	500,00	1 abst. : P. Nurenberg
Entente Sportive de Courcelles sur Nied	320,00	1 abst. : P. Nurenberg
USEP de Metz Est	200,00	1 abst. : P. Nurenberg
Association des Secouristes de Rémilly	200,00	1 abst. : P. Nurenberg

4°) Opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune*Le conseil décide de ne pas délibérer sur le sujet et annule ce point.***5°) Avenant au marché de travaux du lotissement La Noiseraie****Délibération n° 385DCM19-02-04** Codification 1.1 Marché public

Monsieur le Maire rappelle que la commune a passé un marché décomposé en trois lots pour la réalisation du lotissement « La Noiseraie ». L'ensemble des parcelles de ce lotissement étant désormais vendues, il y a lieu de prévoir les travaux de finition de la voirie et des aménagements extérieurs compris dans le lot n° 1.

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2019

Il ressort de l'examen des travaux restant à réaliser qu'un certain nombre de modifications mineures seraient nécessaires pour mener à bonne fin ce chantier. Ces modifications entraînent des couts supplémentaires qu'il convient de prendre en compte au moyen de l'avenant suivant :

Lot n° 1 (Voirie + Aménagmts ext. / MAYER DETP) : 13.849,36 € H.T soit 16.619,23 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de travaux du lotissement La Noiseraie Lot 1 (Voirie et aménagements extérieurs) attribué à l'entreprise MAYER DETP, et dont le montant s'élève à **13.849,36 € H.T soit 16.619,23 € TTC.**

- **AUTORISE** le maire à signer cet avenant et de manière générale tout document y afférent.

Résultat du vote : **Pour** : Unanimité voix; **Contre** : 0 voix ; **Abstention(s)** : 0 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes et Madame la secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Laquenexy, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Patrick GRIVEL

Les Adjointes et Conseillers municipaux :

Simon LORIN

Gilbert BACH

Marceline LEGRAND

Elisabeth DECAUDIN

Yolande LANG

Jean-Marie GALLISSOT

Nadine REGNAUT

Pierre DIVOUX

Stéphane BRUDER

Elodie CASULLI

Eric ALCAÏDE

Pascal NURENBERG

Sylvain FRANZ

Cécile GRANDIDIER